

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

# Commission permanente du 17 octobre 2022

# Délibération n° CP-2022-1679

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s): Vaulx-en-Velin

Objet : Réaménagement de la rue de la République - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur: Monsieur Fabien Bagnon

Président: Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

<u>Présents</u>: M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

<u>Absents excusés :</u> Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

Absent non excusé : M. Kabalo.

### Commission permanente du 17 octobre 2022

### Délibération n° CP-2022-1679

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s): Vaulx-en-Velin

Objet : Réaménagement de la rue de la République - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

### La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le réaménagement de la rue de la République, sur sa section Blanqui-Pasteur, fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2020-26 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

# I - Contexte général

La rue de la République se situe au cœur de la Ville de Vaulx-en-Velin, dans le secteur du village, noyau ancien de la commune. Un des enjeux de développement majeurs du secteur est le confortement de Vaulx-en-Velin Village dans son rôle de pôle de vie secondaire de la commune, le reliant aux autres polarités et quartiers de Vaulx-en-Velin.

La présente opération a pour objet l'aménagement de la rue de la République sur la section Blanqui-Pasteur, pour en faire un espace à l'ambiance apaisée, agréable et confortable, reliant entre eux les espaces centraux de Vaulx-en-Velin Village et, plus généralement, les autres polarités de la commune.

# II - Rappel des objectifs du projet

Le réaménagement de la rue de la République et de ses espaces publics attenants répond aux objectifs suivants :

# 1° - Développer la qualité urbaine et embellir le cadre de vie

Il s'agit de :

- apaiser la circulation automobile et réorganiser le stationnement,
- sécuriser les déplacements de tous les usagers et faciliter l'usage des modes actifs (marche à pied, vélo),
- requalifier l'espace public en créant un axe piéton de type mail paysager au nord tout en agrandissant les trottoirs au sud le long des commerces.

# 2° - Conforter le cœur de quartier et relier les espaces centraux

Il s'agit de :

- affirmer l'axe majeur de Vaulx-en-Velin Village,
- relier les espaces centraux du Village : l'îlot Grandclément, la place Boissier, le château et l'église,
- soutenir le développement de l'attractivité commerciale du quartier.

## 3° - Travaux supplémentaires

Les eaux pluviales de l'ensemble du projet sont dirigées vers des tranchées d'infiltration et tranchées de Stockholm, l'enjeu étant d'intégrer la gestion de ces eaux dans la fosse de plantations afin d'alimenter les arbres et leur offrir des conditions de croissance optimales tout en limitant au maximum le rejet des eaux pluviales dans le réseau unitaire.

Des mésusages (déchets dans les grilles reliées aux tranchées, notamment) ont, petit à petit, bouché les tranchées, les faisant déborder et inondant les chaussées et les trottoirs.

Afin de pouvoir intervenir pour nettoyer les canalisations se jetant dans ces tranchées, il a été décidé d'ajouter des regards de visite sur chaque branchement.

# III - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Le coût prévisionnel de l'opération est le suivant :

- budget principal: 5 995 000 € TTC (études et frais de maîtrise d'ouvrage, travaux),
- budget annexe des eaux : 200 000 € HT.

Par délibération du Conseil n° 2012-3047 du 25 juin 2012, la Métropole de Lyon a décidé d'une individualisation partielle sur le budget principal de 100 000 € TTC en dépenses afin de conduire des premières études et diagnostics sur le projet.

Par délibération du Conseil n° 2017-2108 du 18 septembre 2017, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme a été votée pour un montant de 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal afin de réaliser les études de maîtrise d'œuvre et de 764 500 € TTC en recettes dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage urbaine signée avec la Ville de Vaulx-en-Velin.

Par délibération du Conseil n° 2018-2938 du 17 septembre 2018, la Métropole a décidé d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 5 395 000 €TTC en dépenses sur le budget principal et de 200 000 €HT en dépenses sur le budget annexe des eaux, afin de conduire les travaux d'aménagement et de renouvellement des réseaux d'eau potable.

Il est maintenant proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire de 150 000 € TTC en dépenses sur le budget principal afin de conduire les travaux supplémentaires de modification des tranchées de Stockholm réalisées ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

# **DELIBERE**

- 1° Approuve l'enveloppe complémentaire pour réaliser les travaux de modification des tranchées de Stockholm réalisées, dans le cadre du réaménagement de la rue de la République à Vaulx-en-Velin.
- 2° Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 150 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :
- 150 000 € TTC en 2022.

sur l'opération n° 0P09O2732.

Le montant total de l'autorisation de programme est ainsi porté à 6 145 000 €TTC en dépenses et 764 500 €TTC en recettes à la charge du budget principal et 200 000 €HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 23, pour un montant de 150 000 €.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 18 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221017-289001-DE-1-1 Date de télétransmission : 18 octobre 2022 Date de réception préfecture : 18 octobre 2022